

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2017-2020

Nom de la compétition : **Le Tour des Ports du Morbihan 2018**
Grade : 5A

Dates complètes : du 7 au 12 juillet 2018

Lieu : Locmiquélic, Port-Tudy, Lorient, Baie de Quiberon, Golfe du Morbihan,
Vannes

Autorité Organisatrice : **Yacht Club du Croesty Arzon (YCCA)**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles :

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.2 les prescriptions de la FFVoile traduites pour les concurrents non francophones, précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) qui remplace remplace les RCV du chapitre 2 30 minutes après l'heure locale de coucher du soleil.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
[DP]

3 Admissibilité et Inscription :

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent, pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri, d'un groupe Osiris net supérieur à 11,5. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du club YCCA.
- 3.3 Les concurrents résidant en France (chaque personne à bord) devront présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant la mention « compétition », ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Cette licence pourra être souscrite auprès du club YCCA.Les concurrents souhaitant prendre une licence FFVoile temporaire auprès du club YCCA, devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en

compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs, en vue d'obtenir :

- S'ils sont présents sur toute la durée de la manifestation, une licence FFVoile valable 5 jours (4 jours + 1 jour), du 8 au 12 juillet 2018 ;
 - Pour les équipiers présents une journée, une licence FFVoile d'un jour, datée du jour de participation à la manifestation ;
 - Pour les équipiers présents de 2 à 4 jours, une licence FFVoile temporaire 4 jours, établie aux dates de participation à la manifestation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - Carte d'identité Osiris/HN : Carte en cours de validité obligatoire et à joindre à l'inscription. Une fiche d'auto-jauge est disponible pour les bateaux ne pouvant présenter leur carte ; une pénalité en points pourra alors être affectée sur leur rating net par le Comité de Course.

3.4 Les concurrents non résidents ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros; à défaut, une licence FFVoile valable 5 jours, du 8 au 12 juillet 2018, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata.
- pour chaque membre de l'équipage :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ; à défaut, une licence FFVoile temporaire valable 1, 2 ou 5 jours, en fonction des dates de participation à la manifestation, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata ;
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les concurrents seront répartis en quatre séries identifiées par une flamme de couleur:

- Deux séries « régata en équipage à trois ou plus », en fonction de leur coefficient Osiris/HN net ;
- Une série « duo », constituée d'équipages à deux ;
- Une série « rallye croisière ».

3.6 Equipage et changement d'équipage : Le nombre de personnes embarquées est fixé à 2 minimum. Le nombre de personnes embarquées et leur nom à chaque étape devra figurer sur chaque déclaration de partance. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes marqué sur l'acte de francisation, ni celui figurant sur la fiche d'inscription.

4 Droits à payer - Modalités d'inscription:

4.1 Les inscriptions sont subordonnées à l'accord préalable du comité d'organisation.

4.2 Le prix d'inscription par bateau est de 235 € jusqu'au 10 juin 2018 ; il est fixé à 260 € au-delà de cette date.

4.3 La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au 3 juillet 2018.

Tout dossier parvenant après cette date pourra être accepté en fonction des places disponibles.

Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription correctement complétée,
- La photocopie de la carte d'identité voile HN/Osiris (en cours de validité) ; à défaut, la partie auto-jauge complétée sur la fiche d'inscription
- S'il y a lieu, le formulaire de demande de licence(s), accompagné d'une (des) photocopie(s) des certificats médicaux

- Le chèque d'inscription à la manifestation et aux repas des 10 et/ou 12 juillet, à établir au nom de « Voile Bretagne sud »
- Le chèque relatif aux licences demandées, libellé au nom du club YCCA, accompagné d'une copie des certificats médicaux d'aptitude à la compétition.

5 Programme :

Samedi 7 juillet 2018, de 15h00 à 19h00 : accueil des concurrents et confirmation des inscriptions sur le port de **Locmiquélic**

<i>Date</i>	<i>Etape</i>
• Dimanche 8 juillet 2018	Locmiquélic – Port-Tudy
• Lundi 9 juillet 2018	Port-Tudy – Lorient ville
• Mardi 10 juillet 2018	Lorient ville – Port-Haliguen
• Mercredi 11 juillet 2018	Port-Haliguen – Port du Crouesty
• Jeudi 12 juillet 2018	Port du Crouesty - Vannes

Ce programme est indicatif et est susceptible d'être modifié par le programme des instructions de course.

6 Instructions de course :

Les Instructions de course et leurs annexes seront remises à l'inscription.

7 Les parcours :

- 7.1 Les parcours sont de type côtier et construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course comprend : les îles de Groix, Houat et Hoëdic, le Bassin de Lorient, la Baie de Quiberon, le Golfe du Morbihan.

8 Les classements :

- 8.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 8.2 Le classement sera établi pour les séries décrites dans l'article 3.5 :

a) Classement par journée: il y aura un classement d'étape par série. Ce classement sera généralement effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H 105 du guide Osiris Habitable de la FFVoile. Le classement sera effectué par un système de points à minima, sur la base des courses du jour.

b) Classements généraux : il y aura un classement par série. Ce classement général sera effectué par addition de points obtenus à toutes les courses de la régata. L'organisateur se garde le droit de proposer, dans chaque série, un classement spécifique – monotype voire IRC - pour tout type de bateaux représenté en nombre suffisant (minimum 5 bateaux).

9 Place aux ports :

La gratuité des places de port est prise en charge par l'organisation uniquement du Samedi 7 juillet au jeudi 12 Juillet 2018.

10 Communication radio :

Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en **veille permanente** en mer.

11 Sécurité :

- 11.1 **Utilisation du moteur :** Le moteur fixe ou hors bord en bon état de fonctionnement est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant obligatoire au départ de chaque

étape doit permettre le convoyage au moteur jusqu'à l'escale suivante. Une vitesse de propulsion d'au moins 5 noeuds est requise.

11.2 **VHF** : Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en **veille permanente** en mer.

11.3 **Mouillage** : Chaque bateau doit être muni d'un mouillage conforme au type du bateau.

12 **Jauge, Voiles, identification** :

12.1 Le nombre de voiles autorisé est déterminé en accord avec l'article 5 du document H106/02 Osiris habitables. Le même jeu de voiles doit être à bord pendant toute la durée de l'épreuve.

12.2 Le bateau devra arborer dans ses voiles (au moins la grand voile) de manière lisible (Annexe G, RCV 2017-2020) les numéros correspondant à son identification (carte Osiris ou autres).

12.3 **Flammes de course** : une flamme sera remise à chaque concurrent à l'inscription. Une caution de 10 € sera demandée pour elle (caution non encaissée et rendue contre récupération en fin d'épreuve). Elle devra être arborée en permanence de manière visible à l'arrière du bateau pendant la durée de la compétition

12.4 **Jauge** : tout bateau pourra être contrôlé par le comité technique à la demande du comité de course ou de réclamation.

13 **Décision de courir** :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 Carte d'identité Osiris/HN : Carte en cours de validité obligatoire et à joindre à l'inscription. Une fiche d'auto-jauge est disponible pour les bateaux ne pouvant présenter leur carte ; une pénalité en points pourra leur être affectée par le Comité de Course.

15 **Renseignements** :

YCCA
Port du Crouesty
BP 27
56640 ARZON
02 97 53 78 07

www.tourdesportsdumorbihan.fr www.ycca.fr
ycca@wanadoo.fr

Inscriptions :

Les inscriptions et leur paiement peuvent se faire sur le site www.tourdumorbihan.fr, ou par courrier.